016-200054047-20240527-2024_05_27_04-DE Reçu le 28/05/2024 Publié le 28/05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE Le vingt-sept mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 mai 2024 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

COMMUNE DE CONFOLENS

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil Municipal : 27 M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line, M. LEBRET Hubert, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, Mme FOURNIER Sylvia adjoints M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT

Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 16

Séverine, Mme FAYET Margot, conseillers municipaux

Excusés-Absents: 07 Délégations: 02

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme LAFONT Cindy, Mme SIMON Sandrine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise

<u>Date de Convocation</u>: jeudi 16 mai 2024

<u>Délégations</u>: M. DEVAINE Justin à M. BOUTY Philippe, M. MILLOTTE Amaury à Mme

FAYET Margot

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

Jeudi 16 mai 2024

2024/05/27 N°04

<u>4 - Finances -Signature d'un avenant n°1 au contrat de prestations de services entre la</u> Commune et l'A.M.A.C. pour l'année 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de prestations de services entre la Commune de Confolens et l'A.M.A.C. pour l'année 2024 ;

Considérant que la salle « Ferme Saint Michel » est une salle polyvalente à vocation culturelle, la collectivité de Confolens souhaite disposer d'un régisseur technique chargé de l'accueil des compagnies et associations accueillies et de l'aménagement de la salle (montage / démontage des éléments scéniques);

De ce fait, la Commune a fait appel à l'Association « A.M.A.C. » afin de signer un contrat de prestations de services qui lierait celle-ci à notre collectivité pour la mise à disposition d'un régisseur technique pour l'année 2024 ;

Au vu du nombre de représentations proposées à la salle « Ferme Saint Michel » pour l'année 2024, Monsieur Maire propose que la prestation de services versée à l'A.M.A.C. soit d'un montant de 17 120 € pour l'année 2024.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

• APPROUVE la signature de l'avenant n°1 au contrat de prestations.

• AUTORISE M. le Maire à le signer.

Pour Extrait Conforme En Mairie, le 28 mai 2024

JE do

Jean-Noël DUPRÉ Maire de Confolens .